

AMENDEMENT N° 044

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHEPCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-026:

Mise en œuvre des recommandations de la Commission d'éthique régionale issues de son 2^e rapport d'activité

Amendement

L'article 2 de la délibération est supprimé.

Exposé des motifs NON A UNE CHARTE ETHIQUE SELON LES CODES DE SAVOIR-VIVRE DE NADINE DE ROTHSCHILD.

L'ajout de l'engagement n°13 à la charte éthique intitulé « dignité » semble répondre à une commande politique issue d'un autre temps.

La « courtoisie, la délicatesse et la modération » n'ont pas lieu d'être dans le cadre de débats politiques sauf à vouloir dévitaliser les discussions de notre hémicycle. L'enceinte politique, sans pour autant qu'elle ait besoin de se transformer en arène, doit pouvoir accueillir des débats même houleux : c'est même le cœur de la démocratie ; le débat est ce qui l'anime, la construit, la renforce.

Rappelons la définition de la courtoisie : « c'est une notion clé de la société médiévale qui désigne les rapports qui existaient entre les hommes et les femmes, une politesse raffinée, d'élégance et de générosité » terme qui, en réalité, codifiait des rapports de domination hommes-femmes et justifiait des interdits séculaires aux femmes les renvoyant à être un élément passif. Comme les mots ont un sens, il faut connaître ce sens et ne pas les utiliser n'importe comment. Si nous voulions être provocateurs.trices, nous pourrions nous demander quand la droite régionale introduira dans les « règles » qu'elle entend faire respecter aux élu.e.s la galanterie ou des codes de bonne conduite édictés par Nadine de Rothschild!

L'exercice d'un mandat d'élu·e ne peut se fonder sur ce type de principe rétrograde. Les textes qui régissent la police des séances, à commencer par le CGCT, sont suffisamment explicites pour celles et ceux qui acceptent de les mettre en œuvre, pour que l'exercice du mandat de tous les élu·e·s soit respecté.

Céline MALAISÉ

Hatait





Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-026:

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Amendement

A l'annexe 1 de la délibération, compléter les thématiques identifiés de la manière suivante :

« Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une ou la totalité des thématiques identifiées :

- . Accompagnement d'un projet innovant en matière d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques :
- Actions opérationnelles s'inscrivant dans la mobilisation des acteurs associations, monde sportif, entreprise, jeunes autour des valeurs du sport, et de l'olympisme, de la culture et de l'ouverture au monde :
- . Avoir du sens en matière d'excellence sociale ou environnementale ou éducative.

Exposé des motifs

REUSSIR DES JEUX OLYMPIQUES POPULAIRES EN S'OUVRANT AU MONDE

Tous les quatre ans, les Jeux olympiques sont l'occasion de proposer aux spectateur·trice·s et aux habitant·e·s du pays hôte de s'ouvrir au monde, de découvrir de nouvelles cultures.

Pour réussir des jeux populaires, il faut, dès maintenant et sur l'ensemble de notre territoire, développer les projets visant à amplifier l'esprit et les valeurs Olympiques, qui sont celles de la fraternité entre les nations, d'ouverture culturelle, de la coopération internationale et de l'humanité.

Pour porter collectivement ces valeurs, pour susciter cet engouement populaire, nous devons nous appuyer, dès maintenant, sur les réseaux locaux composés de collectivités locales volontaristes et d'associations culturelles et internationales. Par le sport, par l'olympisme, la région doit, à travers ce dispositif, ouvrir les publics à d'autres secteurs aussi bien artistique que médiatique ou encore à d'autres cultures.

Céline MALAISÉ

falat





Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-026:

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Amendement

Un article supplémentaire est ajouté. Il est ainsi rédigé :

« S'engage à dédier 500 000€ à l'appel à projet en lien avec la stratégie d'accompagnement de la région Île-de-France à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. »

Exposé des motifs

RÉUSSIR LE PARI DE JEUX OLYMPIQUES POPULAIRES

Pour le groupe Front de gauche, l'engagement régional visant à favoriser le développement de projets en lien avec la préparation des JOP est positif mais insuffisant financièrement compte tenu des enjeux et des désirs et attentes des francilien·ne·s, en particulier des celles et ceux issus des guartiers populaires qui doivent devenir le moteur des Jeux olympiques 2024.

Nombreux sont les territoires oubliés des JOP, ceux où l'impact économique et territorial sera inexistant. La région se doit de veiller à ce que les retombées de ces jeux soient équitablement répartis sur notre territoire. L'enveloppe supplémentaire devra servir de levier pour inciter les autres acteurs à y porter l'attention nécessaire. Il est du ressort de notre collectivité de faire valoir cette exigence de cohésion territoriale.

Afin d'amplifier l'envergure de ce dispositif et faire en sorte que tous les territoires, y compris ceux qui n'accueillent pas d'événements olympiques, il nous semble donc indispensable de doubler le prévu en le montant à 500 000€.

Céline MALAISÉ

Hatait



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-026:

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Amendement

A l'annexe 1 de la délibération, compléter les thématiques identifiés de la manière suivante :

« Les projets retenus devront s'inscrire dans l'une ou la totalité des thématiques identifiées :

- Accompagnement d'un projet innovant en matière d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques ou d'un projet visant à valoriser les JOP 2024 auprès des territoires qui ne bénéficieraient pas directement de l'installation d'un équipement spécifique à son organsiation.
- . Actions opérationnelles s'inscrivant dans la mobilisation des acteurs associations, monde sportif, entreprise, jeunes autour des valeurs du sport et de l'olympisme ;
- . Avoir du sens en matière d'excellence sociale ou environnementale ou éducative.

Exposé des motifs

RAPPROCHER TOU·TE·S LES FRANCILIEN·NE·S DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Les installations sportives, hôtelières et médiatiques qui sont planifiées dans le cadre des Jeux olympiques sont circonscrits à des territoires très précis : Paris, la Seine-Saint-Denis, une petite partie de la Seine-et-Marne et des Yvelines. Pour le reste, les autres territoires de notre Région sont laissés pour compte et ne bénéficieront pas directement des effets positifs de cet événement.

Dès lors, le groupe Front de gauche considère qu'il revient à la région Île-de-France de compenser ce déséquilibre en commençant par financer des projets rapprochant le habitant·e·s, jeunes et moins jeunes, sportifs ou amateur·trice·s de sport, qui ne bénéficieront pas des directement des JOP. Là plus qu'ailleurs, il est indispensable que l'empreinte JOP soit forte, que son héritage soit ancré.

Si, comme le proclame l'introduction du présent Règlement d'intervention, il est important de « mobiliser l'ensemble des franciliens autour de cet événement », il est indispensable de travailler avec l'ensemble des francilien·ne·s quel que soit l'impact direct des JOP sur leur territoire.

Céline MALAISÉ

Hatat